

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/02/21 COMPTE-RENDU
--

Le quatre février deux mille vingt et un, à seize heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membres en exercice : 89****Nombre de présents ou représentés : 79 du point n° 1 au point n° 24.****Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Larnage-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN représentée par M. Michel JOANNET à qui elle a donné procuration
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Anne TRUPHEME à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP

- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Lionel TARDY à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Fabrice FROMENT
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - Mme Stéphanie SEBANI
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX représentée par Mme Renée MAOUI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude GERMAIN

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Ourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE



Ordre du jour :

Finances :

- Débat d'orientations budgétaires 2021
- Adhésion à l'AMF 04 pour l'année 2020
- Autorisation budgétaire spéciale – Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget principal 2021
- Autorisation budgétaire spéciale – Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget annexe des ordures ménagères 2021
- Rattrapage d'amortissements et retour à la commune de Sisteron d'un véhicule mise à disposition

Développement économique :

- Parc d'activités du Val de Durance – Cession foncière des parcelles « Platinum » sur la commune de Mison

Politique du commerce :

- Attribution d'aides financières dans le cadre du FISAC
- Modification de la convention d'attribution de l'aide aux loyers
- Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche

Aménagement de l'espace :

- Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain
- Marché de service d'entretien et de balisage des sentiers de randonnées

Tourisme :

- UNESCO Géoparc de Haute-Provence : plan de financement 2021

Environnement :

- Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Lancement d'une consultation pour le marché de traitement des déchets ménagers
- Fixation d'un tarif pour le traitement des ordures ménagères sur le site d'enfouissement de Sorbiers
- Acquisition d'un camion grue-ampliroll via l'UGAP pour la collecte des déchets ménagers
- Exonération partielle de redevance spéciale pour les campings

Services à la population :

- Participation au financement de la mission prévention portée par la CCBD – complément 2019

Ressources humaines :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif pour le service des ressources humaines
- Renouvellement du contrat de chargé de mission GEMAPI / PCAET
- Revalorisation de la rémunération de 2 agents contractuels chargés de mission

Fonctionnement de l'intercommunalité :

- Création d'un comité de pilotage SIG
- Désignation d'un représentant de la CCSB à l'association de gestion de la MARPA de Rémuzat
- Désignation d'un représentant de la CCSB à l'association des communes pastorales de la Région Sud-PACA

Questions diverses



En début de réunion, l'Association des Communes Forestières présente un projet de convention de partenariat entre la CCSB et les associations 04 et 05.



Lecture est faite par le président du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020, qui est adopté et ensuite signé.



1. Débat d'orientations budgétaires 2021

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales à retenir pour l'exercice budgétaire 2021.

2. Adhésion à l'AMF 04 pour l'année 2020

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement sur l'exercice budgétaire 2021 de la cotisation 2020 à l'Association des Maires des Alpes de Haute-Provence.

3. Autorisation budgétaire spéciale – Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget principal 2021

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le budget principal 2021 :

- l'achat de rayonnages pour le service moyens généraux, pour un montant de 8 012,50 € HT soit 9 615,00 € TTC ;
- l'achat d'un véhicule électrique pour l'entretien des zones d'activités, pour un montant de 28 105,12 € HT soit 33 726,14 € TTC ;
- l'achat d'un ordinateur portable pour le service Système d'Information Géographique, pour un montant de 798,47 € HT soit 958,16 € TTC ;
- l'achat d'un lampadaire d'appoint pour l'Espace France Service de Rosans, pour un montant de 143,40 € HT soit 172,09 € TTC ;

Soit un total de dépenses de 44 375,09 € TTC.

4. Autorisation budgétaire spéciale – Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget annexe des ordures ménagères 2021

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le budget annexe des ordures ménagères 2021 :

- paiement du solde des travaux d'aménagement de l'alvéole 3 de Sorbiers, pour un montant de 2 250 € HT.

5. Rattrapage d'amortissements et retour à la commune de Sisteron d'un véhicule mise à disposition

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Un camion utilitaire électrique Goupil qui était utilisé pour l'entretien de la zone d'activité de Plan Roman qui avait été mis à disposition en 2017 par la commune de Sisteron, n'a pas été amorti depuis,

alors qu'il aurait dû l'être. Afin de régulariser la situation pour pouvoir ensuite retourner ce bien à la commune de Sisteron qui souhaiterait reprendre ce bien hors service pour réutiliser certaines pièces, il convient de passer des écritures non budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- demande à la Trésorerie de Sisteron-La Motte de procéder au rattrapage non budgétaire des amortissements omis, par le débit du compte 1068 du budget annexe du parc d'activités du Val de Durance pour 12 595 €, et le crédit du compte 281782 pour le même montant ;
- acte le retour du bien dans l'actif de la commune de Sisteron pour une valeur nette comptable de 0,00 €. Il est précisé que ce bien n'était assorti d'aucun emprunt, ni d'aucune subvention. Seul le bien est donc retourné à la commune.

6. Parc d'activités du Val de Durance – Cession foncière des parcelles « Platinum » sur la commune de Mison

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la vente à M. Lionel PARA (SCI les Vernes) des parcelles AP 670-671-672-94-97-441 situées sur la commune de Mison
- fixe le prix de vente à 400 000 € ;
- autorise le président à signer la promesse de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à cette affaire ;
- désigne l'étude BAYLE et MALET-CLEMENT, notaires à Sisteron pour établir les actes de vente.

7. Attribution d'aides financières dans le cadre du FISAC

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- attribue les subventions suivantes :

Opérations collectives – acquisitions de cellules vacantes				
Nom Dénomination sociale	Nature de l'opération	Montant HT ou net de taxe de l'opération	Taux d'aides	Subvention accordée
Commune de Serres	Acquisition d'une cellule commerciale vacante	45 000 €	forfaitaire	10 000 €

Opérations collectives – animations cœur de ville				
Nom Dénomination sociale	Nature de l'opération	Montant HT ou net de taxe de l'opération	Taux d'aides	Subvention accordée
APACS (Sisteron)	Animations de Noël	13 789,91 €	60 %	8 273,94 €

Aides directes aux entreprises				
Nom /Dénomination sociale	Nature de l'opération	Montant HT de l'opération	Taux d'aides	Subvention accordée
Café de France (Turriers)	Rôtissoire à gaz	2 550,00 €	40 %	1 020,00 €
	Four mixte	2 090,00 €	40 %	836,00 €
	Table avec étagère	279,00 €	40 %	111,60 €
	Batteur mélangeur	689,00 €	40 %	275,60 €
	Friteuse	285,00 €	40 %	114,00 €
	Robinet de vidange	159,00 €	40 %	63,60 €
	Total		6 052,00 €	

- autorise le président à signer les conventions d'attribution avec chacun des bénéficiaires.

8. Modification de la convention d'attribution de l'aide aux loyers

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne un avis favorable à la modification de la convention d'attribution de l'aide aux loyers.

9. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne un avis favorable à la dérogation exceptionnelle à l'interdiction du travail le dimanche pour les commerces pendant tout le mois de février 2021.

10. Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

11. Marché de service d'entretien et de balisage des sentiers de randonnées

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le lancement de la consultation pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées ;
- autorise le président à signer le marché avec les entreprises qui auront déposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement consultation.

12. UNESCO Géoparc de Haute-Provence : plan de financement 2021

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Géoparc pour l'année 2021 s'établit comme suit :

- Rémunération du personnel : 125.600 €

- Fournitures et carburant :	6.000 €
- Entretien des sites :	5.000 €
- Communication et publications diverses :	18.400 €
- Réceptions Déplacements :	2.000 €
- Meetings et cotisation EGN/GGN :	25.000 €
TOTAL :	182.000 € TTC.

Le plan de financement pour l'année 2021 est le suivant :

- Département des Alpes de Haute-Provence :	50.000 €
- Communes de Claret et Curbans :	1.000 €
- CCSB :	20.000 €
- PAA :	111.000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le plan de financement 2021 de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence soit :

13. Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le projet d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- instaure le groupe de travail « réduction des déchets » comme commission consultative d'élaboration et de suivi de ce programme.

14. Lancement d'une consultation pour le marché de traitement des déchets ménagers

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à lancer la consultation pour le marché de traitement des déchets ménagers.

15. Fixation d'un tarif pour le traitement des ordures ménagères sur le site d'enfouissement de Sorbiers

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Il convient de fixer un tarif permettant à la CCSB de facturer le traitement des tonnages entrants sur le site d'enfouissement de Sorbiers jusqu'au 31 mai 2021 pour les clients extérieurs. Le tarif minimum proposé serait de 71 € HT la tonne entrante auquel s'ajoutera la TGAP (54 €/t en 2021) et la TVA, soit un total de 125 € HT la tonne.

Par ailleurs il est également proposé de fixer un tarif pour les apporteurs de déchets en provenance de communes hors du 05 ou non limitrophes qui solliciteraient la CCSB et qui seraient acceptés sur le site sous réserve de l'accord de la DREAL.

Ce tarif serait de 100 € HT la tonne entrante, auquel s'ajoutera la TGAP (54 €/t en 2021) et la TVA, soit un total de 154 € HT la tonne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte les tarifs et autorise le président à signer les conventions avec chaque apporteur.

16. Acquisition d'un camion grue-ampliroll via l'UGAP pour la collecte des déchets ménagers

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'acquisition d'un camion grue-ampliroll pour la collecte des déchets ménagers ;
- autorise le président à engager la commande auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

17. Exonération partielle de redevance spéciale pour les campings

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le principe d'accorder une exonération de 25 % du montant de la redevance spéciale 2020 des campings justifiant d'une baisse du nombre de nuitées, sur la base de leurs déclarations de taxe de séjour 2020.

18. Participation au financement de la mission prévention portée par la CCBD – complément 2019

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement d'une participation financière complémentaire de 3 466,21 € à la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy pour l'exercice de la mission prévention au titre de l'année 2019.

19. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif pour le service des ressources humaines

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'assistant RH à temps complet à compter du 16 mars 2021 ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général.

20. Renouvellement du contrat de chargé de mission GEMAPI / PCAET

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement du contrat de chargé de mission GEMAPI / PCAET à compter du 18 mars 2021 pour une durée de 3 ans, avec une rémunération basée sur le 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

21. Revalorisation de la rémunération de 2 agents contractuels chargés de mission

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la revalorisation des indices de rémunération de 2 agents chargés de mission à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général et au budget annexe des déchets ménagers ;
- autorise le président à signer l'avenant au contrat de travail des agents concernés.

22. Création d'un comité de pilotage SIG

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer le comité de pilotage « Système d'Information Géographique » et proclame les conseillers communautaires suivants élus :

- ALLIROL Béatrice (Val Buëch Méouge)
- ARMAND Annick (Barret sur Méouge)
- ARMAND Florent (St Pierre Avez)
- CODOUL Bernard (Sisteron)
- DUFOUR Marie-Josée (Moydans)
- GARCIN Martine (Laragne-Montéglin)
- MARTIN Florent (Upaix)
- LAMONTRE-MOULIN Isabelle (Laragne)
- LIOTARD Cécile (St André de Rosans)
- PIK Jean-Christophe (Valernes)
- SCHMALTZ Emilie (Sisteron)

23. Désignation d'un représentant de la CCSB à l'association de gestion de la MARPA de Rémuzat

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Arlette MAYER comme représentante de la CCSB à l'association de gestion de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Rémuzat.

24. Désignation d'un représentant de la CCSB à l'association des communes pastorales de la Région Sud-PACA

Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Françoise GARCIN comme déléguée titulaire et Thierry GAUDIN comme délégué suppléant de la CCSB à l'association des communes pastorales de la Région Sud-PACA.